

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBİ, Mme BLOUET et M. PAIRONNEAU). a approuvé la décision modificative n°2, laquelle s'équilibre à 119 000 € en section d'investissement.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la mise à jour de l'inventaire communal.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le remboursement du coût de la location de la salle de la Guyonnière au MJTA, soit 290 € à la suite de l'annulation du tournoi international.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°2 à la convention de prestations transitoire de services avec Angers Loire Métropole, d'une durée de 4 mois, jusqu'au 31 décembre 2017.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du crématorium avec la société SCF portant sur la modification du tarif de crémation des pièces anatomiques comme suit :
  - Pour un grand container (60kg et 200L maximum) : 266.67 € HT
  - Pour un petit container (30kg et 100L maximum) : 150.00 € HT
  - Pour un très petit container (15kg et 50L maximum) : 100.00 € HT
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de deux parcelles situées au « Haut Coudray », cadastrées AK n°184, d'une surface de 207 m<sup>2</sup>, et AK n°187, d'une surface de 1 647 m<sup>2</sup>, auprès de Monsieur LEROUX, au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, soit 14 832 € nets vendeur pour les deux parcelles.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition d'une parcelle située au « Haut Coudray », auprès de M. et Mme QUEMENER, cadastrée AK n°189, d'une surface de 1 545 m<sup>2</sup>, au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, soit 12 360 € nets vendeur,
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 au lot n° 11: plomberie, chauffage et ventilation, avec l'entreprise Hervé Thermique, dans le cadre des travaux de construction des ateliers municipaux. Suite à une erreur matérielle, le montant des variantes est annulé et remplacé par les montants suivants :
  - Extraction des fumées de soudure et des poussières de meulage : 2 311,00 € HT.
  - Trois armoires de séchage des vêtements de pluie : 3 481,77 € HT.
- Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets géré par Angers Loire Métropole.
- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter du Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC du hameau de la Vallée et d'une enquête parcellaire, sur la base des dossiers constitués à cet effet conformément aux dispositions du Code de l'expropriation, afin que soit par la suite prononcée la Déclaration d'Utilité Publique correspondante, au profit d'Alter Public en sa qualité d'aménageur. Il a également autorisé Monsieur le Maire à effectuer toutes diligences nécessaires au prononcé de la déclaration d'utilité publique.

.../...

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention tripartite avec Angers Loire Métropole et Maine-et-Loire Habitat pour formaliser l'équipement et la mise à disposition de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels et à la collecte sélective « tri des ordures ménagères ».
- Le Conseil, à l'unanimité, a modifié la délibération n°48-2017 du 26 avril 2017 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) afin d'en étendre le bénéfice aux cadres d'emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :
  - Agents de maîtrise territoriaux
  - Adjointes techniques territoriaux
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des effectifs comme suit :
  - Création :
  - \* un poste d'Adjoint technique à temps non complet (28 heures/hebdomadaires) au 01/10/2017
  
  - Suppressions :
  - \* un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/10/2017
  - \* un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/10/2017
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le versement d'un fonds de concours à Angers Loire Métropole, dans la limite de 80 000 €, pour l'entretien et le renouvellement du parc de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML relative à la tranche n°3 des travaux de desserte de l'ilot Maine-et-Loire Habitat « Vivre son Age », laquelle fixe le montant de la participation de la commune comme suit :
  - 4 899.26 € net de taxe pour le réseau de distribution publique d'électricité
  - 2 793.36 € TTC pour le réseau d'éclairage public, le génie civil télécommunicationsSoit un total à la charge de la commune de 7 692.62 € TTC.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au bénéfice de la Protection Civile pour venir en aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

**Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 20 septembre 2017**

**Le Maire  
Stéphane PIEDNOIR**

